

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

23 MARS 2023 À 16H00

27 rue Bellevue, Morin-Heights, Chalet Bellevue

Administrateurs présents

M. James Jackson	Représentant plein air
M. Michel Lauzon	Représentant plein air
M. Robert Gravel	Représentant plein air
M. Daniel Bergeron	Représentant plein air
Mme Michèle Lalonde	Représentante élue (secteur est)
M. Tim Watchorn	Représentante élue (secteur ouest)
M. Serge Pharand	Représentant plein air
Mme Audrey Laflamme	Représentante plein air
M. Daniel Charbonneau	Représentant plein air

Administrateurs absents

Mme Catherine Hamé Mulcair	Représentante élue (secteur centre)
M. Alexandre Sarrazin	Représentant plein air

Le *quorum* est constaté et l'assemblée est ouverte à 16h16. (39 personnes présentes)

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. James Jackson rappelle aux membres qu'il est possible pour eux de voter et qu'une période de question est allouée au point 11 de l'ordre du jour de la séance.

AGA23-03-009

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Laflamme et Daniel Bergeron et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'AGA DU 19 MAI 2022

M. James Jackson présente le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 19 mai 2022. Il rappelle que celui-ci est disponible sur le site web de la SOPAIR 30 jours avant l'assemblée.

AGA23-03-010

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Nathalie Rochon et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 19 mai 2022 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. MOT DU PRÉSIDENT

M. James Jackson dit : « Il y a maintenant huit années que les administrateurs de la Société de plein air des Pays-d'en-Haut, portés par de nombreux acteurs du milieu, ont inscrit une mission ambitieuse pour notre organisme: Assurer la conservation, la pérennité, l'accès et le développement des sentiers de plein air et autres espaces récréatifs sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Encore de nombreux enjeux subsistent, mais une chose est certaine, aujourd'hui la mobilisation est forte et l'accès aux sites de plein air est devenu un sujet incontournable dans le développement des projets et de la planification urbanistique de nos municipalités. »

Il continue ainsi : « La SOPAIR permet une mise en commun de l'expertise sur le territoire pour les gestionnaires et l'ensemble des parties prenantes dans les projets de développement. Le succès de la concertation est de travailler de manière multiscalaire avec différents acteurs (bénévoles, employé(e)s, élu(e)s, propriétaires, etc.) Ainsi, les projets demeurent portés par la communauté locale mais ont également une voix au niveau des décideurs. »

M. James Jackson ajoute également un mot au sujet du soutien de la MRC et du programme Signature innovation : « Nous ne pouvons passer sous silence l'indéfectible soutien moral et financier

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

de la MRC des Pays-d'en-Haut et de son conseil des maires qui au fil des années nous ont permis de stabiliser notre équipe d'employés et de concrétiser de nombreux projets de concertation, de planification et d'aménagements de sentiers sur l'ensemble du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. À ce titre, nous soulignons que la MRC des Pays-d'en-Haut mise sur le développement et la mise en valeur des sentiers comme étant le projet Signature innovation qui sera déployé au cours des prochaines années. Seulement dans le cadre de ce programme financé par la MRC et le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), plus de 1,6M\$ seront investis dans la pérennité et le développement des réseaux de sentiers d'ici 2025. La SOPAIR travaille activement à sa mise en œuvre. »

4. BILAN DES ACTIVITÉS 2022

Mme Marie-France Lajeunesse présente succinctement les différents projets réalisés ou commencés durant l'année 2022.

Mme Lajeunesse explique que le projet Corridor Lac-Masson vise à relier les municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel au parc linéaire du P'tit Train du Nord. L'équipe de la SOPAIR a permis la coordination des différentes étapes de projets et a collaboré à la démarche entre les divers intervenants (villes, propriétaires, notaires, ingénieurs, bailleurs de fonds, etc.) En plus de procéder à un soutien professionnel pour les tracés à réaliser, la SOPAIR travaille activement à la recherche de financement et au suivi budgétaire du projet.

M. Pierre-Antoine Millette explique que le projet de sécurité en milieu isolé permet d'assurer que les panneaux aidant à la localisation des usagers sont présents, en bon état et à l'endroit indiqué sur les cartes d'intervention qui sont en possession des services d'urgence. Il mentionne également que le projet sera continué par la MRC en 2023.

M. Millette continue en parlant du Projet pilote pour l'inspection des sentiers en partenariat avec Vélo Québec. Grâce au financement du Volet 2 du FRR ainsi que par le programme Emploi été Canada a permis l'embauche de MM. Sylvain Grignon et Jacob Nicol afin d'effectuer des inspections hebdomadaires des sentiers de la MRC de juin à novembre 2022.

M. Millette présente le projet de Plan directeur des sentiers pour la ville des Sainte-Agathe-des-Monts. Il explique que dans le cadre des services offerts à l'extérieur de la MRC des Pays-d'en-Haut, la SOPAIR a accepté un mandat financé par la ville de Sainte-Agathe-des-Monts visant à déterminer un inventaire plus exhaustif des sentiers et infrastructures d'accueil existants, d'en évaluer les principales contraintes et opportunités de développement et de proposer un plan de priorisation des secteurs nécessitant un investissement. Pour la suite de ce mandat, la SOPAIR poursuit son accompagnement sous formes de services payants afin d'aider la ville à planifier ses acquisitions dont certaines névralgiques via des contributions aux fins de parc et espaces verts.

M. Millette termine en présentant le projet d'analyse et de cartographie pour le plan de mobilité active de Piedmont. La SOPAIR a été mandatée pour débiter une série de projets visant la planification et la réalisation de tracés permettant les déplacements actifs sur son territoire. La SOPAIR a donc débuté des recherches de financement, produits des cartes synthèses pour les concepts de mobilité active à déployer sur le territoire de la municipalité. Elle a également débuté un projet d'étude de faisabilité pour un tronçon cyclable vers le P'tit Train du Nord en collaboration avec une firme d'ingénierie. La démarche s'approfondit en 2023 avec de nouveaux mandats d'analyses pour la SOPAIR.

Mme Marie-France Lajeunesse continue en parlant de la Création d'une trilogie de formation (I – Introduction : Enjeux entourant les droits de passage pour vos sentiers; II – Boîte à outils : Enjeux entourant les droits de passage pour vos sentiers et III – Modèles d'entendes de passages et étude de cas). Sous l'initiative de l'Unité régionale de loisirs et sports (URLS), Loisir Sport Montérégie, la SOPAIR a procédé à l'élaboration d'une trilogie de conférences/formations traitant des enjeux de pérennité et de développement des sentiers. Cette démarche, s'adressant à un public professionnel et bénévole, fait le survol des enjeux de la pérennité des sentiers et est également accompagnée d'une boîte à outils à l'intention des participants. Les formations se poursuivent en 2023. De plus, Loisirs Laurentides se joindra à Loisir Sport Montérégie afin d'offrir cette trilogie aux membres des Laurentides.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

Mme Lajeunesse présente succinctement plusieurs projets :

- Projets géomatique et cartographique : Mise à jour du contenu promotionnel, mise à jour du contenu sur l'application mobile ONDAGO, bonification des cartes interactives (déploiement en 2023), mise à jour de la base de données de sentiers et bien d'autres.
- Analyses terrain : En fonction des besoins des intervenants, la SOPAIR poursuit ses nombreuses collaborations avec les gestionnaires du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. Au fil des projets, la SOPAIR effectue ainsi des relevés des sentiers existants et projetés, analyse leurs potentiels et contraintes, tout en produisant des cartes de travail pour les diverses parties prenantes. En passant par les terres publiques ainsi que par les grands corridors de connectivités et les analyses aux fins de parc, la SOPAIR continue d'approfondir son expertise au gré des besoins des partenaires.
- Nouveauté législative : Les servitudes peuvent être prise comme contribution aux fins de parcs ;
- Souligne le travail d'affichage et d'informations réalisé par les différents gestionnaires des sentiers.
- Adoption du plan d'action vert : La SOPAIR est fière d'avoir adoptée en 2022 son tout premier plan vert afin de diminuer son impact sur l'environnement et d'améliorer ses méthodes de travail et de consommation. La côte écoresponsable de la SOPAIR est honorable et est visible sur Les Pages Vertes, un répertoire d'entreprises écoresponsables.
- Recommandations pour les sentiers dans les développements privés : La SOPAIR a été mandaté par Brivia (société d'investissement et de développement) afin de planifier l'aménagement de sentiers récréatifs à même un projet de développement immobilier dans les Laurentides. Les recommandations de la SOPAIR ont été bien retenues au projet et le partenariat pourrait renaître pour des projets futurs.
- Programme Signature innovation : La SOPAIR travaille activement au déploiement du programme Signature innovation sur le territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut. La MRC et le MAMH financeront des projets sur la pérennité et la mise en valeur des sentiers récréatifs non motorisés du territoire. D'ici 2025, ce seront des investissements de plus de 1,6M\$ qui auront été faits dans le cadre de ce programme.
- Recherche de financement : La SOPAIR poursuit son accompagnement afin de livrer en son nom ou au nom de ses partenaires des dossiers de demandes d'aides financières. À elles seules, les demandes remplies par la SOPAIR ont permis de récolter plusieurs centaines de milliers de dollars en 2022.
- Participation aux sentiers patrimoniaux : Depuis maintenant deux ans, la SOPAIR s'est allié à un projet avec l'Institut des territoires et de nombreux partenaires mordus de ski nordique afin de faire revivre et de pérenniser sur un horizon ambitieux de 10 ans, les pistes de ski ancestrales qui ont fait la renommée des Laurentides.
- Communications (salons) : la SOPAIR a repris sa collaboration étroite avec la MRC des Pays-d'en-Haut afin de parcourir les salons du Québec. Un kiosque de la MRC était présent au Salon du vélo de Montréal, au Salon Info-Vélo de Québec et au Salon Aventure et Plein Air à Montréal.
- Contributions financières 2022 : MRC des Pays-d'en-Haut (Conseil des maires), Fonds régions et ruralité volet 2 (MRC des Pays-d'en-Haut), Fonds régions et ruralité volet 3 (MAMH), Fonds de développement tourisme Laurentides, Emploi d'été Canada (gouvernement du Canada), commandite aux équipements (Atmosphère Saint-Sauveur), commandite à l'Affichage (Loisirs Laurentides) et donateurs privés.

M. Jackson souligne le travail des brigades soutenu par Mme Émilie Girard et elle décrit de quoi il était question.

M. Jackson remercie Mme Émilie Girard pour son travail

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

5. PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2022

M. Michel Lauzon, secrétaire-trésorier, procède à la lecture et la vulgarisation des états financiers 2022.

AGA23-03-011

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Tremblay et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les membres de la SOPAIR acceptent les états financiers 2022 tels que présentés.

ADOPTÉE

6. CHOIX DE L'EXPERT-COMPTABLE DE 2023

M. James Jackson mentionne que la firme comptable Catman CPA & St-Pierre est proposée afin de réaliser les états financiers pour l'année 2023.

AGA23-03-012

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Audrey Laflamme et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les membres de la SOPAIR retiennent les services de la firme Catman CPA & St-Pierre afin de réaliser les états financiers 2023 de l'organisme au prix soumis par cette dernière, soit 1600\$.

ADOPTÉE

7. PRIORITÉ D'ACTION POUR 2023

M. Jackson présente sommairement le plan d'action 2023, Mme Lajeunesse indique qu'il est disponible sur le site internet et qu'en tant qu'OBNL, la SOPAIR a la possibilité de sortir du territoire de la MRC des Pays-d'en-Haut.

M. Pierre-Antoine Millette présente rapidement les six volets du plan d'action 2023 : Volet 1 – Plan triennal 2020-2023 – Mise en œuvre de la politique de protection et d'accès aux sentiers; Volet 2 – Signature innovation : Nos sentiers au cœur du développement des Pays-d'en-Haut; Volet 3 – Soutien technique, analyse terrain et assistance géomatique; Volet 4 – Notoriété et vision de l'organisme; Volet 5 – Concertation du milieu et promotion du « Projet plein air »; Volet 6 – Recherche de financement.

AGA23-03-013

IL EST PROPOSÉ PAR M. Gilbert Tousignant et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le plan d'action 2023 soit adopté tel que présenté à cette assemblée.

ADOPTÉE

8. BUDGET 2023

Mme Marie-France Lajeunesse présente le budget de 2023 et les différentes sources de revenus projetées.

AGA23-03-014

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jean-François Girard et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE le budget 2023 soit adopté tel que présenté à cette assemblée.

ADOPTÉE

9. DÉCHARGE DES ADMINISTRATEURS

AGA23-03-015

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Danielle Tremblay et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE les administrateurs de la SOPAIR soient déchargés de toutes responsabilités émanant des décisions prises par l'organisme.

ADOPTÉE

10. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Aux fins des présentes élections, les administrateurs nomment M. Pierre-Antoine Millette à titre de président d'élection.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)**

Les administrateurs dont le mandat venait à échéance ont été informés de la situation par écrit. Tel que présenté dans le tableau ci-dessous, quatre d’entre eux ont manifestés leur intérêt pour un autre mandat. M. Serge Pharand a officiellement donné sa démission, et ainsi, il laisse le siège #4 vacant et sera en élection.

SIÈGE OU POSTE EN ÉLECTION	ACTUELLEMENT OCCUPÉ PAR	SOLLICITE UN AUTRE MANDAT
Représentant plein air (siège #1)	Mme Audrey Laflamme	Oui
Représentante plein air (siège #3)	M. Daniel Bergeron	Oui
Représentant plein air (siège #4)	M. Serge Pharand	Quitte mi-mandat
Représentant plein air (siège #5)	M. Daniel Charbonneau	Oui
Représentant plein air (siège #7)	M. Alexandre Sarrazin	Oui

En fonction des règlements généraux, une candidature doit être reçue au minimum 10 jours avant la tenue de l’assemblée générale annuelle.

Une candidature a été reçue pour les postes disponibles. Soit celle de M. Sylvain Charron.

M. Pharand souligne son passage au CA et remercie la SOPAIR.

M. Charron se présente aux membres de l’AGA.

M. Jackson souligne l’apport que pourra apporter M. Charron à l’organisme

SIÈGE OU POSTE	RECOMMANDATIONS
Représentant plein air (siège #1)	Mme Audrey Laflamme
Représentant plein air (siège #3)	M. Daniel Bergeron
Représentant plein air (siège #4)	M. Sylvain Charron
Représentant plein air (siège #5)	M. Daniel Charbonneau
Représentant plein air (siège #7)	M. Alexandre Sarrazin

AGA23-03-016

IL EST PROPOSÉ PAR M. Pascal Drolet et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE M. Sylvain Charron soit nommée à titre de représentant plein air (siège #4)

ADOPTÉE

11. QUESTIONS ET RÉSOLUTIONS ÉMANANT DE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Mme Colette Séguin demande quelle est l’implication de la SOPAIR dans la fermeture du sentier de la Montfortaine.

M. Pierre-Antoine Millette explique que la fermeture est temporaire et est due aux enjeux de sécurité que représente les nombreux arbres tombés.

M. Tim Watchorn ajoute qu’il y a des pourparlers au sujet du pavillon Montfort.

M. Jonathan Busby demande si la SOPAIR comporte un volet « eau» afin de faciliter l’accès aux lacs.

M. Tim Watchorn explique que ça ne fait pas partie du mandat de la SOPAIR, car il n’y a jamais eu de demande des maires en ce sens pour l’organisme.

Mme Marie-France Lajeunesse explique que la SOPAIR n’a pas l’expertise dans ce domaine.

Mme Michèle Lalonde explique que pour permettre un accès public aux lacs, il faut que les municipalités aient des terrains attenants. Il y a aussi un enjeu de maintien de la qualité de l’eau.

M. Chris Schlachter demande si la MRC aura un parc régional dans les terres publics dans le nord de Morin-Heights.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023 DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)

M. Tim Watchorn stipule qu'à Morin-Heights le projet a été mis sur la glace, mais que ce n'est pas mort. De plus, une ressource travaille sur ce projet et qu'il y a un objectif d'éliminer la coupe forestière dans le secteur.

M. Chris Schlachter mentionne qu'un achalandage accru engendre une pression « plein air » dans la région. Selon lui, la coupe de bois ne devrait pas être la seule motivation pour la création du parc.

M. Tim Watchorn, précise qu'il faudra faire des pressions politiques en ce sens.

Mme Audrey Laflamme stipule que le Ministère est beaucoup plus sensibilisé qu'avant à l'acceptabilité sociale des coupes forestières.

M. Daniel Charbonneau indique qu'il n'y pas juste un enjeu de plein air, car la municipalité doit payer un bail afin d'exploiter récréativement le secteur visé.

M. James Jackson mentionne qu'il n'est pas impossible que le terrain soit éventuellement disponible pour l'achat.

Mme Manon Guglia, s'inquiète au sujet de la disparition des sentiers patrimoniaux.

M. Daniel Bergeron, explique la situation locale des sentiers et qu'un projet existe afin de recréer les connexions entre les sentiers patrimoniaux. Malheureusement, il y a parfois des difficultés avec les grands propriétaires terriens qui ne sont pas toujours favorables à la cause.

Mme Marie-France Lajeunesse, mentionne que l'enveloppe budgétaire pour Signature innovation pourra aider en ce sens

Mme Manon Guglia, précise qu'il faut recréer les accès entre les différents sentiers.

M. Jannick Rodrigue, qu'un important travail de planification est nécessaire. Il précise que le projet avance malgré qu'il n'y ait pas d'annonces publics en ce sens. Il précise qu'à Saint-Sauveur, un inventaire est en cours de réalisation grâce aux outils de l'institut des territoires.

Mme Manon Guglia est heureuse de savoir que ce problème ne tombe pas dans l'oubli. Elle questionne également l'assemblée sur la présence et la possibilité de participer à des corvées.

M. Daniel Bergeron mentionne que les corvées sont généralement organisées localement et qu'à Sainte-Adèle des membres parrainent certains sentiers principalement pour le nettoyage, le balisage et le maintien du contact avec les propriétaires.

Mme Marie-France Lajeunesse mentionne qu'une banque de bénévole pourrait être créée afin de partager les ressources dans la région, car il y a beaucoup d'implications dans certains secteurs et moins dans d'autres.

M. Serge Pharand indique que les informations pour les différentes corvées sont généralement disponibles sur les plateformes en ligne ou qu'il pourrait être possible de rassembler ses informations sur une même plateforme.

M. Daniel Bergeron précise que la meilleure façon d'être informé serait sûrement de suivre l'organisme désiré sur les médias sociaux.

M. Sylvain Charron, demande la création d'un registre expliquant pourquoi les propriétaires apprécient ou refusent l'accès à leur terrain.

M. James Jackson mentionne que certains propriétaires sont connus et que ça change souvent.

M. Tim Watchorn mentionne que la plus grande cause de refus est le non-respect par les usagers. Il ajoute que l'acceptation est facilitée chez les résidents de longue date, mais un travail de conscientisation est nécessaire auprès des nouveaux propriétaires et des usagés.

Mme Marie-France Lajeunesse mentionne que les sentiers traversent plusieurs propriétés et que dans certains cas bien connu, il n'y a pas d'alternative pour le passage des connectivités. Aussi, c'est pourquoi les démarches entourant la mise en œuvre de la Politique de protection et d'Accès aux sentiers à mis de l'avant le fait qu'il faut impérativement passer par l'achat de terrain pour les secteurs névralgique afin de pérenniser les accès au réseau.

Mme Lajeunesse souligne le décès et l'apport remarquable de MM Alain Augy et Mikarl (Mike) Loken, des piliers chacun à leur manière du plein air dans les Pays-d'en-Haut.

**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE 2023
DE LA SOCIÉTÉ DE PLEIN AIR DES PAYS-D'EN-HAUT (SOPAIR)**

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

AGA23-03-017

IL EST PROPOSÉ PAR Pascal Drolet et UNANIMEMENT résolu :

1. QUE la présente séance soit levée à 17:58.

ADOPTÉE

M. James Jackson
Président

M. Michel Lauzon
Secrétaire-trésorier